



Communiqué de presse

21 juillet 2014

RESTRICTION DE CIRCULATION DE TRANSIT POUR LES POIDS LOURDS LES PLUS POLLUANTS

« une mesure attendue et efficace »

La mise en application, après consultation, d'un arrêté inter-préfectoral « de restriction de circulation des poids lourds lors des pics de pollution dans les vallées alpines » suscite la réaction suivante d'Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et parmi les instigateurs les plus actifs de cette mesure :

« Cette mesure, nous l'attendions depuis des mois, et même des années !

Avec elle, le volet transports du PPA connaît un début d'application concrète et nous nous en félicitons ;

Je tiens à remercier l'implication active de nos préfets, MM. CARENCO et LECLERC, qui ont su dépasser les entraves existantes, celles notamment posées par les lobbys routiers, autoroutiers et des transports ;

car **il devenait urgent d'agir**, compte tenu des effets reconnus de la pollution atmosphérique subie par la vallée de l'Arve sur la santé de ses habitants ;

En prenant cette mesure claire et efficace de suspension de la circulation des P.L. les plus polluants (les euro 3) en transit, la préfecture rejoint nos préoccupations premières : nous espérons que les conditions de déclenchement de cette procédure de suspension seront clarifiées dans le sens d'une application stricte de la mesure et que le **plafonnement des journées de suspension à 20 par an ne remettra pas en cause la satisfaction de l'objectif premier** de cette mesure qui est de contribuer à réduire le niveau de pollution atmosphérique dans la vallée.

Les acteurs de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc poursuivront leurs efforts actifs en faveur de la réduction des facteurs de pollution de l'air **en agissant aussi bien sur le développement de son réseau de transports collectifs** que sur les **mesures d'adaptation du bâti et de l'habitat** _ via le Fonds Air Bois et la rénovation énergétique des bâtiments publics, en attendant la mise en œuvre du Fonds Energie Habitat à destination des logements privés.

Soumise, du fait de son attractivité et de sa topographie, à des pressions plus fortes qu'ailleurs, la vallée de Chamonix-Mont-Blanc entend poursuivre une démarche ambitieuse, concrétisée par l'application depuis 2012 du premier Plan Climat Energie Territorial jamais élaboré en territoire de montagne ».